

2020-02-03

Lundi, le 3 février 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, trois février deux mille vingt (03-02-2020) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Chlorure de calcium – 40 ballots de 1 000 kg ou l'équivalent en liquide ;
- 10° Demande de subvention discrétionnaire ;
- 11° Nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens ;
- 12° Affichage commune pour les MRC du Poste régional de la Sûreté du Québec ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Programme Agri Esprit – génératrice ;
- 16° Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI) ;
- 17° Demande d'appui Jeux du Québec ;
- 18° Voirie ;
- 19° Varia ;
 - 19.1° Lettre d'appui au projet – Formations sur la gestion des sols et la gestion de l'eau ;
 - 19.2° Heures accumulées d'un employé ;
 - 19.3° Demande de contribution Fondation CSSS des Sources ;
 - 19.4° Achat d'une barrière d'eau – Sécurité incendie ;
 - 19.5° Emprunt temporaire ;

202002-022

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

202002-023

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202002-024

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

202000069 = Maryse Ducharme : tenue de registre - règlements	110.00 \$
202000070 = Hydro-Québec : station de pompage	31.67 \$
202000071 = A.D.M.Q. : renouvellement annuel ADMQ, webinaire concernant le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens	1 009.66 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE JANVIER : 166 341.96 \$
TOTAL DES REVENUS DE JANVIER : 18 291.16 \$

202090023 à 26 = Maryse Ducharme : salaire	3 112.44 \$
202090027 à 30 = Dany Guillemette : salaire	2 557.64 \$
202090031 à 34 = André Larrivée : salaire	2 253.12 \$
202090035 = Maxime Allard : rémun. des élus pour février 2020	279.06 \$
202090036 = Claude Blain : rémun. des élus pour février 2020	279.06 \$
202090037 = Claude Dupont : rémun. des élus pour février 2020	279.06 \$
202090038 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour février 2020	279.06 \$
202090039 = Francis Picard : rémun. des élus pour février 2020	279.06 \$
202090040 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour février 2020	837.89 \$
202090041 = Richard Viau : rémun. des élus pour février 2020	279.06 \$
20200072 à 75 = Michel Larrivée : conciergerie bibliothèque, maison des jeunes, chalet des loisirs, centre communautaire, location de janvier	1 320.00 \$
202000076 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
202000077 = Vivaco : essence, pinceau, rouleau, ruban à masquer, peinture (apprêt)	380.30 \$
202000078 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de l'employeur	4 100.20 \$
202000079 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part février 2020	2 594.42 \$
202000080 = Pelletier et Picard : travaux effectués le 19 décembre – panneau de contrôle station de pompage	1 790.68 \$
202000081 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 580.45 \$
202000082 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202000083 = Ville d'Asbestos : frais pour l'ouverture de dossiers	57.49 \$

202000084 = CNESST : avis de cotisation	46.96 \$
202000085 = Ghislain Richer : réparer trous sur murs salle 2 ^e étage	70.00 \$
202000086 = Municipalité de St-Georges : services inspections pour novembre et décembre 2019	2 772.78 \$
202000087 = Pneus et mécanique Vachon : pneu, carcasse, valve	428.56 \$
202000088 = Charest International : collet, joint, tube, entretoise	256.48 \$
202000089 = Desroches, Groupe Pétrolier : mazout, diesel	8 032.13 \$
202000090 = Saphir Technologie inc : services professionnels le 29 janvier à la bibliothèque	258.69 \$
202000091 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	1 040.00 \$
202000092 = Moteur Diesel Asbestos : planer manifold	143.72 \$
202000093 = Valoris : redevances et élimination	854.78 \$
202000094 = Excavation Pellerin : réparation digue de castors le 2 novembre	402.41 \$
202000095 = Les Éditions juridiques : mise à jour de codes	275.63 \$
202000096 = Leroux & Frères : changement d'huile, main d'œuvre	117.85 \$
202000097 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	16.00 \$
202000098 = Croix-Rouge canadienne : entente services aux sinistrés (2019 – 2021)	170.00 \$
202000099 = Charest International : tuyau	242.77 \$
202000100 = John-Ross F. Roy : vérifier exhaust manifold sur camion Inter	1 207.25 \$
202000101 = H ₂ O opération et maintenance : janvier 2020 – opération et maintenance	546.13 \$
202000102 = annulé	
202000103 = Mégaburo : service de photocopies - lecture de compteur	41.73 \$
202000104 = Dicom : frais de transport	16.76 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	42 832.51 \$

202002-025

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les comptes ci-haut-mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

CHLORURE DE CALCIUM

202002-026

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation pour de la chlorure de calcium en flocons, soit 40 ballots de 1000 kg ou l'équivalent en liquide.

QUE le coût d'épandage soit indiqué en plus du coût du matériel dans chacune des soumissions demandées ainsi que les possibilités de modifier la date de l'épandage dépendamment de la température.

QUE les soumissions soient ouvertes à la session ordinaire du lundi 6 avril prochain. La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire déplacer les utilités publiques sur la Route 257 en prévision de la reconstruction de la route ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du déboisement pour faciliter l'accès à Hydro-Québec ainsi qu'à Bell Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour exécuter ces travaux sont évalués à plus de 105 000 \$;

202002-027

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande de subvention auprès du Député André Bachand pour exécuter les travaux mentionnés ci-haut.

Adoptée

NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL PORTANT SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

Un retour sera fait dans ce dossier suite aux discussions qui seront tenues lors de l'atelier de travail de la MRC des Sources qui aura lieu le 12 février prochain.

AFFICHAGE COMMUNE POUR LES MRC DU POSTE RÉGIONAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

202002-028

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition pour l'affichage commune pour l'interdiction de fumer, vapoter, consommer du cannabis ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de défrayer le coût pour l'acquisition des panneaux à installer dans les endroits publics sur son territoire.

Adoptée

PROGRAMME AGRI ESPRIT

202002-029

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate le conseiller Richard Viau pour la préparation d'une demande de subvention au Programme Agri Esprit.

Adoptée

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES
(PAFIRS – EBI)**

202002-030

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate le conseiller Richard Viau pour la préparation d'une demande de subvention dans la cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI).

Adoptée

**APPUI À LA CANDIDATURE DE SHERBROOKE POUR LES
JEUX DU QUÉBEC À L'HIVER 2023**

202002-031

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui la candidature de Sherbrooke pour les Jeux du Québec à l'hiver 2023.

Nous sommes convaincus que votre communauté dispose de toutes les ressources nécessaires pour accueillir de façon grandiose cet évènement et que les athlètes ainsi que les accompagnateurs y vivront une expérience inoubliable.

Adoptée

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

**LETTRE D'APPUI AU PROJET – FORMATIONS SUR LA
GESTION DES SOLS ET LA GESTION DE L'EAU**

202002-032

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une lettre d'appui au projet de formations sur la gestion des sols et la gestion de l'eau qui seront offertes par la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

QUE la contribution de la municipalité dans ce projet soit le coût d'envoi d'un publipostage sur notre territoire, ce qui représente environ quarante-cinq dollars (45 \$).

Adoptée

HEURES ACCUMULÉES D'UN EMPLOYE

202002-033

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'accumulation de 30 minutes par période de dîner à moins que l'employé ait exceptionnellement un mandat donné par un élu qui doit être traité en urgence ;

S'il y a dépassement de la période 30 minutes permise, la directrice générale en prendra note.

Adoptée

DON DEMANDÉ PAR LA FADOQ POUR LA FONDATION DU CSSS DES SOURCES

202002-034

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse un don au montant de 250 \$ à la Fondation du CSSS des Sources.

Adoptée

ACHAT D'UNE BARRIÈRE D'EAU – SECURITE INCENDIE

202002-035

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'achat d'une barrière d'eau qui servira en cas d'inondation ou lors des interventions incendie afin de récupérer de l'eau dans les petits ruisseaux.

Cette barrière sera achetée avec le fond de l'Agence 9-1-1 (sécurité civile) dédié au regroupement des cinq (5) municipalités qui font partie de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

Le coût total de la barrière selon la soumission de MegaSecur de Victoriaville est de 2 399.24 \$ (taxes incluses), ce qui représente un montant de 438.17 \$ (dépense nette) par municipalité membre de la régie.

Adoptée

EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a fait approuver une demande de règlement d'emprunt de 115 000 \$ pour la démolition et décontamination de l'immeuble situé au 1609 Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la contamination des sols était plus importante que ce que la firme Inneo Environnement a évalué ;

CONSIDÉRANT le dépassement du coût des travaux de décontamination de l'ordre de 156 578.54 \$;

202002-036

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande un financement temporaire au montant de cent cinquante mille dollars (150 000 \$), remboursable sur une période de cinq (5) ans auprès de la Caisse Desjardins des Sources ;

QUE le maire, Pierre Therrien ainsi que la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

**ENTENTE POUR LE DEPLACEMENT DU RESEAU SUR LA
ROUTE 257 AVEC BELL**

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration de la route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a fait l'acquisition des parcelles de terrain afin de permettre d'élargir la route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien doit faire déplacer le réseau de distribution, soit vingt-quatre (24) poteaux ;

202002-037

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'entente tel que décrite dans le document du 21 janvier 2020 avec un sommaire des coûts de 46 220.94 \$ (taxes en sus) pour le déplacement de réseau Bell qui implique le remplacement de réseau cuivre (câble et équipement) sur 1,3 km sur une nouvelle structure aérienne placée par Hydro-Québec ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

**RESOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRESENTER UN
PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX
INFRASTRUCTURES RECREATIVES ET SPORTIVES**

202002-038

Lors d'une séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adrien, tenue le 3 février 2020, il est proposé par le conseiller Claude Blain et dûment appuyé par le conseiller Maxime Allard :

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la présentation du projet de reconstruction, incluant la démolition des bâtiments désuets existants et réparations du terrain de balle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

QUE le projet vise la reconstruction, incluant la démolition des bâtiments désuets existants et à réparer le terrain de balle. Les travaux visent le bâtiment comprenant un auvent fixe fait d'une structure en bois et d'un toit de tôle, d'un pavillon, de deux (2) toilettes dont une adaptée, d'un système audio fixe et micro intégré, de deux (2) loges des joueurs et la loge du pointage, de l'électricité, de l'éclairage, de la mise aux normes d'une partie de la clôture et du toit de l'arrêt-balle du terrain de balle ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien désigne Maryse Ducharme, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202002-039

Le conseiller Claude Blain propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

